



Ville accessible à tous :

« Quelles démarches pour le cadre bâti existant ? »

Synthèse de la journée
25 novembre 2008 - Lyon

décembre 2008

**Centre d'études sur les réseaux, les transports,
l'urbanisme et les constructions publiques**



Programme de la journée du 25 novembre 2008	
9h00	Accueil des participants
9h45	<p>Ouverture Benoit Walckenaer, Certu et Serge Massis, AITF</p> <p>Introduction Bernard Fiole et Maryvonne Dejammes, pilotes "Ville accessible à tous", Certu</p>
10h15	<p>Le diagnostic accessibilité : Session animée par Bernard Fiole, Certu Principes généraux Laurent Saby, Certu Villeurbanne Roger Mazana et Myriam Bonneton Noyant Christelle Girard</p>
11h30	<p>L'articulation entre les acteurs : Session animée par Michèle Tilmont, déléguée ministérielle à l'accessibilité DMA CCAS Aix-en-Provence Joëlle Parra Grenoble Emmanuelle Frossard CHAT collectif associations handicaps Pierre Houriez et Karim Bennaï</p>
12h40	Synthèse animée par Sylvie Mathon , Cete Nord-Picardie
13h00	Déjeuner
14h30	<p>Vers des solutions à inventer : Session animée par Patrick Grépinet, MILOS Lyon Musée de Nantes David Chatelier Référentiel AFNOR Éric Alexandre, DMA Balaruc-les-Bains Yan Renaut et Pierre Lary Genève Philippe Meylan et Joëlle Oudard</p>
16h30	Synthèse animée par Sylvie Mathon , Cete Nord-Picardie
16h50	Clôture Christelle Besson , CNFPT Rhône-Alpes Lyon et Bernard Fiole VAT
17h00	Fin de la journée

Sommaire

<u>Introduction</u>	4
<u>Le diagnostic accessibilité</u>	4
Quels points de repère? Pourquoi faire – Laurent SABY	
Exemple de Villeurbanne – Myriam BONNETON, Roger MAZANA	
Exemple de NOYANT – Christelle GIRARD	
<u>L’articulation entre les acteurs</u>	7
Le recensement des logements accessibles – Joël PARRA	
La commission pour les personnes handicapées – Emmanuelle FROSSARD	
Le collectif d'associations de personnes handicapées (CHAT) – Pierre HOURIEZ et Karim BENNAI	
<u>Vers des solutions à inventer</u>	9
Référentiel de bonnes pratiques AFNOR – Eric Alexandre	
Ville touristique et handicap – Pierre LARY et Yann Renault	
L'accessibilité du patrimoine historique – David CHATELIER	
Un exemple en Europe, Genève – Philippe MEYLAN et Joëlle OUDARD	
<u>Pistes de réflexion et points de vigilance</u>	12
Éléments de synthèse – Sylvie MATHON	
<u>Clôture</u>	13

Introduction

Bernard FIOLE, animateur de la journée, Certu

Benoit WALCKENAER et Maryvonne DEJEAMMES, Certu

Serge MASSIS, AITF

Cette sixième journée d'échanges a été organisée conjointement par le CERTU d'une part, les délégations Rhône-Alpes du CNFPT et de l'AITF d'autre part, avec pour thème : « Ville accessible à tous : quelles démarches pour le cadre bâti ».

La loi du 11 février 2005 - dite loi handicap – requiert que les collectivités mettent en oeuvre des dispositifs spécifiques de planification et de programmation : diagnostics d'accessibilité du cadre bâti, schémas directeurs d'accessibilité des services de transports collectifs, plans de mise en accessibilité de la voirie. Comment les collectivités territoriales peuvent-elles agir pour traiter du cadre bâti existant dans le respect de la continuité de la chaîne du déplacement ?

Au cours de cette journée, à partir de témoignages sur les diagnostics d'accessibilité, sur les pratiques de concertation et sur les recherches de solutions vous sera offert l'opportunité d'échanges de points de vues pour les collectivités et professionnels concernés, ce qui permettra à terme de dégager des synthèses et des pistes de travail possibles pour les collectivités.

Le diagnostic accessibilité

Laurent SABY, CERTU

Qu'est-ce qu'un diagnostic ? Pourquoi faire ? Quels points de repère?

La loi du 11 février 2005, en obligeant à la mise en accessibilité de l'ensemble des ERP, a instauré la nécessité de réaliser un diagnostic d'accessibilité de ces établissements, afin de définir des outils capables de répondre aux objectifs fixés. Il s'agit donc à la fois, de donner l'opportunité aux gestionnaires d'un bâtiment ou d'un patrimoine d'engager leur réflexion et de se doter d'un outil de programmation ; de permettre aux gestionnaires de s'approprier la thématique de l'accessibilité ; de poser les bases d'un travail en commun entre les différents acteurs ; enfin, de faire lien entre l'accessibilité et de nombreuses autres thématiques connexes. Cela passe par trois phases successives, selon la définition donnée par le décret : une analyse de l'état d'accessibilité, la production de préconisations et une estimation de coût.

Un diagnostic, première étape d'un projet

Le projet doit s'articuler en six étapes principales : une première phase de collecte et d'analyse de données ; l'état des lieux ; un premier positionnement du gestionnaire ; la recherche des solutions pertinentes ; des actions de sensibilisation et de formation ; enfin, une réflexion globale à l'échelle d'un patrimoine, de la chaîne du déplacement, prenant en compte le contexte. Pour ce faire, il est indispensable de bien repérer les phases de travail et les

résultats attendus, de bien distinguer le pilotage stratégique du pilotage technique et de n'oublier aucun des acteurs essentiels (gestionnaires, techniciens, usagers).

Différents projets à articuler tout au long de la chaîne du déplacement

Comment articuler les trois types de diagnostics menés en parallèle ? Comment en assurer la cohérence à l'échelle d'un territoire ? Schéma directeur des transports, installations ouvertes au public, ou autres démarches sur des thématiques connexes, il s'agit de bien en définir les périmètres et limites et surtout d'être vigilant aux connexions et aux interfaces entre ces différents domaines.

Des options méthodologiques diverses

Il y a différents choix à faire avec le maître d'ouvrage : définir un périmètre d'études pertinent, identifier des cibles particulières, décider d'une approche normative ou pragmatique. Ensuite, il conviendra de définir un mode de saisie, des outils de mesure et de repérage pour réaliser l'état des lieux.

En conclusion, il n'existe pas de méthode de diagnostic unique. Le diagnostic est un outil pédagogique, afin de s'appropriier les enjeux de l'accessibilité, entamer une réelle démarche de projet transversale, concertée. L'obligation réglementaire n'est pas une fin en soi.

Exemple de Villeurbanne

Roger MAZANA et Myriam BONNETON

Il y a un peu plus d'un an, à la sortie de l'été 2007, la Ville de Villeurbanne a décidé de se jeter dans l'opération des diagnostics. Ce n'était pas évident, parce que nous avons peu de repères. Après avoir sorti l'attestation d'accessibilité pour tout ce qui était le neuf, nous sommes partis sur le montage d'un dossier à bons de commande, afin de diagnostiquer les ERP de premières à cinquièmes catégories.

Nous avons fait une consultation à l'automne 2007, la passation d'un marché en début 2008 et traité dans le premier semestre de l'année 2008, la totalité du secteur scolaire. Actuellement, ce travail est terminé. Les rendus sont faits et un plan d'action de synthèse a été réalisé.

Après, nous nous trouvions confrontés à un dilemme : que faire, un diagnostic de conformité ou de la mise en accessibilité ? Nous avons décidé de nous inscrire dans une politique générale, et d'avoir un outil de pilotage. Pour ce faire, nous avons fait le choix délibéré d'aller vers un diagnostic action, non pas pour tout traiter, mais pour nous donner un cadre général des parties les plus essentielles de déficit et pouvoir permettre à une équipe de pilotage d'arbitrer, à la fois dans les priorités au niveau d'un plan de déplacement et les impératifs de mai 2015. Il s'agissait donc à la fois de hiérarchiser et de prioriser, mais aussi de négocier avec les différents partenaires associés à la démarche. Il faut ajouter ici que nous avons par ailleurs décidé de prendre quelque tolérance dimensionnée vis-à-vis de la réglementation.

Quelques résultats

Nous avons d'abord décidé de rendre accessible, le plus rapidement possible, les établissements qui proposent un service qui n'est rendu qu' en un seul lieu de la ville. Ainsi,

nous avons donc commencé par les établissements scolaires et quelques établissements en parallèle : bibliothèque, piscine, gymnase. Un certain nombre de diagnostics ont également été réalisés en termes d'ascenseurs, de rampes d'accès, de portes et d'antipince doigt, de visiophones, de sanitaires, de bandes d'éveil podotactiles à poser, des mains courantes, ainsi que des parkings pour les personnes à mobilité réduite. Ces travaux ont été menés en pleine concertation avec le Grand Lyon, notamment sur la problématique voirie.

Tous ces travaux font l'objet de rapports qu'il est nécessaire de trier et de s'approprier. En interne, il convient notamment de distinguer ceux qui nécessitent une maîtrise d'œuvre de ceux qui peuvent être traités par les ateliers municipaux. Beaucoup de travail demeure, même si nous avons avancé. Nous avons abouti à une première planification pluriannuelle et nous sommes à mi-chemin de notre démarche de diagnostic.

Exemple de Noyant

Christelle GIRARD

Noyant est une toute petite commune de presque 2000 habitants, située à quelque 60 km de grands centres urbains, entre Angers, le Mans et Tours, sur un terrain relativement plat.

En 2006, la DDE de Maine-et-Loire nous a contactés, pour être ville pilote au niveau du diagnostic d'accessibilité. Elle a proposé de nous faire le diagnostic accessibilité, voirie et bâtiment de la commune gratuitement. Les élus ont accepté. Quand le diagnostic a été lancé, ils pensaient que tout était accessible. Il s'est avéré que non. La notion de chaîne de déplacement a principalement été mise en avant, parce que les deux diagnostics ERP et Voirie ont été réalisés conjointement, de manière à rendre accessible l'ensemble du bâtiment, pour s'orienter, circuler, accéder et l'utiliser, notamment des ERP. Une commission communale d'accessibilité a été créée. Le « club des aînés ruraux » y participe.

Du début de l'étude jusqu'au rendu, l'ensemble des acteurs de la commune se sont vraiment impliqués dans le projet. Nous avons commencé par recenser des bâtiments et des espaces publics, pour ensuite faire la réalisation du prédiagnostic bâtiment avant le plan de mise en accessibilité voirie. Nous allons faire en sorte de rendre accessibles tous les cheminements empruntés par la population pour accéder à un bâtiment recevant du public.

Sur le terrain, la DDE a créé un document d'étude pour diagnostiquer le bâtiment et la voirie. Ensuite, elle nous a préparé un tableau de synthèse, nous indiquant pour chaque domaine, ce qu'il faudrait faire pour rendre accessible. Puis, elle a chiffré les travaux. Les choix ont été hiérarchisés ; pour ce faire, un certain nombre de critères ont été définis (fréquentation, difficulté de mise en œuvre et coût).

Nous avons deux difficultés au niveau diagnostic : les salles communales, toutes deux inaccessibles au niveau de la scène. La question s'est posée d'une demande de dérogation, puisqu'il n'est pas possible de mettre la scène accessible d'un point de vue technique. Par rapport à tous les bâtiments qui ont été diagnostiqués, nous avons fait un tableau de mise en accessibilité, jusqu'en 2015. Depuis, la commune a lancé un audit des salles aux niveaux thermique, sécurité et accessibilité. Après, nous devons décider d'une remise en accessibilité et en conformité des bâtiments ou d'une reconstruction. Les élus ont vraiment pris conscience qu'il y avait un vrai travail de fond. D'ici 2015, grâce à l'étude accessibilité, nous avons le temps de penser correctement notre programme de mise en accessibilité notamment des bâtiments et de ne pas faire les choses à la va-vite.

L'articulation entre les acteurs

Le recensement des logements accessibles

Joëlle PARRA, CCAS, Aix-en-Provence

La CCAS d'Aix-en-Provence a souhaité s'attacher à la question du logement adapté, parce que nous avons un service qui accueille du public, des personnes handicapées pour la formation et l'orientation et que chez nous, la question revenait de façon très importante.

Nous savions que des logements adaptés avaient été financés. Mais, nous en perdions la trace. Alors, nous avons décidé de recenser et d'identifier tous ces logements, afin d'organiser une gestion spécifique pour mettre en relation l'offre et la demande. Pour ce faire, nous avons voulu repérer tous les partenaires concernés et donc mis en place un comité de pilotage, avec des réunions thématiques.

Nous avons commencé à repérer des logements, établi une liste et donc décidé de la création d'une base de données. Elle contient d'une part, une fiche de diagnostic par logement et par catégorie ; de l'autre, le fichier des demandeurs du CCAS. Pour classer les logements, nous avons défini quatre espaces significatifs, de niveaux d'accessibilité de 1 à 4. Cela a notamment permis des combinaisons, parfois complexes, et donne une grille de repérage. Grâce à l'outil informatique, nous pouvons rechercher les logements par Internet. Tous nos partenaires ont accès à cette base de données.

A ce jour, nous avons réussi à récupérer 170 logements et conservé 153 dans la base de données. 106 ont été adaptés par travaux. 47 l'étaient à l'origine. Les autres connaissent des adaptations individuelles, au cas par cas.

Nous respectons la loi dans les critères de réattribution. Ceci, grâce à une meilleure connaissance de l'offre, de la demande et donc des besoins, mais aussi grâce à une réelle sensibilisation des bailleurs, et à une prise de conscience progressive de la communauté d'agglomération. Celle-ci nous a d'ailleurs offert la possibilité de mettre en place une commission pour l'accessibilité.

Il y a eu une prise de conscience très progressive au niveau de la communauté d'agglomération, qu'ils avaient l'obligation de création de la commission pour l'accessibilité.

La commission pour l'accessibilité aux personnes handicapées

Emmanuelle FROSSARD, Ville de Grenoble

En 1995, la Ville de Grenoble met en place une politique assez ambitieuse en faveur des personnes handicapées, avec notamment la création d'un service déplacement accessibilité. En 2003-2004, à l'occasion de l'année européenne du handicap, il y a la volonté d'aller plus loin notamment dans le travail avec les associations. Cela se fera à travers une charte intitulée « Pour une ville citoyenne accessible à tous », coélaborée avec les associations représentant les différents types de handicap et cosignée par les partenaires institutionnels. Cette charte engage chacun des partenaires, selon son champ de compétence, à mettre en place des actions visant à favoriser l'accessibilité aux personnes handicapées. En ce qui concerne Grenoble, la charte prévoit notamment la création d'un schéma directeur d'accessibilité urbaine et des conférences bisannuelles avec les associations.

Courant 2005, après le vote de la loi du 11 février 2005, la décision est prise de mettre en place la commission communale préconisée. Elle visera à renforcer le dialogue avec les associations, faciliter les échanges, mieux informer les élus de la ville, mais aussi les partenaires institutionnels de ce que fait la ville en matière d'accessibilité et d'accès à la vie sociale.

En 2006, nous avons commencé par prendre des contacts avec les associations, dont le retour nous est très favorable. Nous contactons également les associations des usagers des bâtiments et espaces publics communaux, et des associations représentant les familles des usagers du logement social. Finalement, nous avons étendu le rôle de cette commission au-delà des seules questions d'accessibilité matérielle de la voirie et des bâtiments, l'idée étant de travailler également à un accès adapté, à un accueil adapté des personnes handicapées dans différents services ou dans différents équipements.

Fin 2006, le Conseil municipal crée la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées. A l'issue de ses travaux, cette commission présente un rapport en Conseil municipal, dont le projet « accès des personnes handicapées à la vie sociale ».

Aujourd'hui, des questions demeurent : comment renforcer le rôle de proposition de cette commission ? Comment articuler la prise en compte des besoins particuliers liés à tel ou tel type de handicap et l'intérêt général de l'ensemble des usagers ? Enfin, comment maintenir la participation des associations qui se sentent moins concernées par les bilans présentés ?

Le collectif d'associations de personnes handicapées (CHAT)

Pierre HOURIEZ et Karim BENNAÏ,

En 2001, j'ai entendu parler qu'un nouveau tramway allait traverser complètement la ville de Valenciennes et que le Maire en profitait pour transformer, chambouler complètement son centre-ville, le moderniser, l'adapter, en amont, faire des travaux gigantesques. Alors, je lui ai demandé de créer une commission d'accessibilité. C'est ce que nous avons fait avec Karim Bennaï et Laurence Pollet : le CHAT était né.

Notre objectif était de faire comprendre que nous voulions simplement être des citoyens comme tout le monde. Ce ne fut pas facile. Nous n'étions pas écoutés, jusqu'à ce que nous allions directement rencontrer le maire de l'époque pour lui expliquer notre position. Nous ne demandions qu'à être associés en partenariat à toutes les grandes orientations susceptibles de nous concerner. Finalement, nous nous sommes associés à la ville, par l'intermédiaire de laquelle nous avons signé une charte qui engage tous les bailleurs sociaux à faire des logements adaptés et tous les logements neufs adaptables, à moindre coût, en 2004. En 2005, la deuxième commune de l'agglomération n'a pas voulu demeurer en reste. Elle a signé une charte presque identique.

Désormais, pour dynamiser le commerce en centre ville, nous remettons tous les ans un diplôme à des commerces qui sont rendus complètement accessibles - de l'entrée jusqu'au comptoir, jusqu'à la caisse, jusque le téléphone éventuel, jusqu'au lecteur de cartes bleues – et nous avons décidé de faire un annuaire de tous les commerces qui sont accessibles un peu et beaucoup. Ceux qui n'y sont pas du tout ne figurent pas dans l'annuaire.

La commission d'accessibilité existe depuis 2001. Elle est ouverte à tous, également aux personnes âgées ou à des personnes avec d'autres problèmes (autisme ou autres). Nous avons

également demandé aux agglomérations de créer leur commission d'accessibilité. L'agglomération Porte du Hainaut l'a créée. Vendredi, la commission d'accessibilité de Valencienne métropole sera créée.

En faisant de la communication, en faisant comprendre aux élus, en dialoguant avec eux, en leur expliquant ce que nous voulons, nous pouvons y arriver et nous y arriverons.

Vers des solutions à inventer

De bonnes pratiques du référentiel AFNOR

Eric Alexandre,

Le Référentiel Bonnes pratiques AFNOR concerne l'élimination des difficultés d'accès liées à la présence d'une marche. Lorsque l'accessibilité globale n'a pas été pensée dès la conception d'un espace recevant du public, le mettre aux normes peut coûter très cher. C'est le cas de nombreux établissements recevant du public, qui ont une dénivellation entre leur accès et la voirie sur laquelle ils sont rattachés.

EDF a souhaité mettre en place l'accessibilité sur l'ensemble de son réseau d'agences commerciales ouvertes au public. Deux grands défis étaient à relever : la prise en compte de l'ensemble des handicaps ; trouver la solution la plus rapide pour le maximum d'efficacité.

Le Président d'EDF souhaitait que cette opération soit réalisée dans le délai le plus court, pour faire une communication homogène sur l'ensemble du territoire. C'est pourquoi le Président a souhaité que ce soit un référentiel de bonnes pratiques et non pas une norme, la norme ayant dans sa constitution et toutes ses phases d'élaboration une durée beaucoup plus longue qu'un référentiel. Suite à un souhait du Président, EDF a créé un groupe de travail, avec la Délégation Ministérielle à l'Accessibilité du MEEDDAT et l'AFNOR, avec l'objectif d'apporter des solutions et des bonnes pratiques visant à la suppression de l'entrave à l'accessibilité d'un lieu que constitue la présence d'une seule marche à l'entrée.

L'empiétement sur l'espace public étant réglementé, nous ne pouvons pas faire tout ce que nous souhaitons en tant que particulier ou entreprise sur le domaine public. Le problème s'est donc posé sur la hauteur des marches : en-deçà de 16 cm, des solutions existent ; au-delà, elles sont plus difficiles et les approches variables. Soit l'ensemble de la voirie est refait dans le cadre d'un programme en concertation avec les usagers et la collectivité ; soit c'est du bricolage fait par les commerçants eux-mêmes. Quoi qu'il en soit, il est interdit d'utiliser l'espace public pour un usage privé, y compris pour un accès à un établissement recevant du public. Il faut l'autorisation de la collectivité et il y a une autorisation d'un droit de saillie réglementaire dans la réglementation générale de voirie, par rapport aux façades du bâtiment.

EDF avait bien conscience qu'elle ne pouvait pas trouver la solution seule, d'autant plus que ce n'est ni son métier, ni son objectif. Elle a souhaité se concerter avec des entreprises disposant comme elle d'un vaste réseau sur le plan national d'établissements recevant du public et a donc fait appel à GDF, au Groupe La Poste, le Crédit Lyonnais, le Crédit agricole, la Société Générale, la SNCF et Thalès. Ils ont également sollicité un architecte. Enfin, les services de la DMA. Ensemble, ils ont réalisé un référentiel, en l'espace de dix mois. Sa parution a toutefois été repoussée de douze, pour éviter le risque de ne pas répondre au décret qui allait paraître entre temps.

Ville touristique et handicap

Messieurs Pierre LARY et Yann RENAULT, Balaruc-les-Bains

Balaruc-les-Bains est une ville de 6 000 habitants, un peu plus de 860 hectares. C'est aussi la deuxième station thermale de France avec 37 000 curistes par an.

Le positionnement de la démarche : une volonté politique de développer le tourisme pour tous, une offre touristique adaptée et élargie, une mise en accessibilité globale du cadre bâti et de la chaîne de déplacements.

Origine de la démarche : l'installation du système « audioplage », en 2004, a été l'opportunité pour élargir l'offre adaptée. Il a été installé avec l'association Cap Horizon. Ce système permet aux mal ou non-voyants de se baigner en toute autonomie dans le bassin de Thau, avec des bracelets émetteurs et qui prévient le baigneur en arrivant au niveau des balises.

La démarche touristique : elle s'est d'abord faite à travers le label tourisme-handicap lancé par le ministère en 2001. Cette labellisation tourisme-handicap de l'Office de Tourisme a apporté plus de légitimité à la ville pour sensibiliser les partenaires touristiques. Nous sommes là, pour mettre en relation les porteurs de projets de structures privées avec le CDT ou différentes associations qui peuvent leur apporter les éléments techniques ou des conseils. Ensuite, nous avons travaillé à l'accessibilité des deux campings municipaux ; mais aussi à celle des plages, baignades et autres activités nautiques.

Notre démarche était davantage liée au label tourisme-handicap qu'à la démarche de respecter la réglementation. Partis de certains équipements touristiques, nous avons ensuite eu un diagnostic un peu plus technique, afin de déterminer un plan de circulation des axes structurants du cœur de ville pour pouvoir assurer et améliorer la continuité de la chaîne de déplacements sur l'ensemble du cœur de ville.

L'accessibilité du cadre bâti. Il s'agit d'assurer l'accessibilité de la chaîne de déplacements entre tous les lieux de vie de la commune et le cadre bâti. Nous avons donc travaillé à améliorer l'accessibilité d'un certain nombre de bâtiments communaux : restaurant scolaire, salle polyvalente, Théâtre de Verdure, Salle de spectacle et de manifestations diverses, blocs sanitaires, etc.

Le projet englobe non seulement l'aménagement de l'espace public, mais aussi l'amélioration de l'offre des structures privées, en termes de capacité d'accueil des personnes handicapées.

La commune souhaite proposer une offre touristique complète comprenant l'hébergement, la restauration, les loisirs adaptés de façon à rendre les personnes handicapées le plus autonomes possible. Cette volonté nécessite un suivi régulier des installations et des normes en matière d'accessibilité.

Notre démarche est partie du label tourisme-handicap. Désormais, elle se recentre sur la norme et la réglementation. Il convient maintenant de développer encore notre démarche. Pour autant, il ne s'agit pas d'être le spécialiste du handicap. Nous souhaitons simplement offrir à ces personnes un accueil adapté, de qualité et améliorer cet accueil.

L'accessibilité du patrimoine historique

David CHATELIER, château des Ducs de Bretagne, Musée de Nantes

Le château des Ducs accueille un musée d'histoire de la ville de Nantes. Nous avons souhaité que l'offre culturelle soit la plus diversifiée possible, nous voulions privilégier la visite autonome puisque chacun peut visiter un lieu, qu'il soit handicapé ou non.

Nous faisons des prêts de fauteuils roulants et de pliants ; nous avons des dépliants de circulation, un parcours tactile audioguidé ; quelques salles ont des ambiances sonores ; nous avons des plaques tactiles en braille, en couleurs, en gros caractères et en relief ; un tas d'informations complémentaires informent aussi les voyants ; nous avons des multimédias sous-titrés, des documents d'aide à la visite pour les expositions temporaires.

Il y a 8 ans lorsque j'ai commencé à l'accessibilité, nous recevions 30 personnes en situation de handicap par an. Longtemps, nous avons mis en place des visites de groupe pour recevoir des personnes handicapées. Aujourd'hui, la démarche s'est un peu inversée.

Accessibilité physique. Le château est au cœur de la ville. Grâce au tramway et à la ligne de Busway, les personnes à mobilité réduite y ont accès facilement.

Si les accès au Château sont quasiment possibles partout (douve, parkings, cour), nous sommes malgré tout confrontés à un certain nombre de problèmes. Ainsi, nous n'avons pas de signalétique partout, voire inadéquate et parfois même incompréhensible. Mais dans l'ensemble, cela fonctionne. Nous pouvons même accéder aux remparts et en faire plus de la moitié en fauteuil. Un ascenseur a été installé.

Il reste parfois difficile de faire cohabiter la recherche d'accessibilité et des impératifs de sauvegarde historique. Chacun a ses contraintes et il est important de mettre les acteurs autour de la table, associations, élus, techniciens.

Nous avons demandé le label tourisme et handicap, mais il n'est pas une fin en soi. Si nous l'avons le label, c'est très bien ; mais si nous ne l'obtenons pas c'est parce qu'il manque un certain nombre de choses. Ce n'est pas parce que nous sommes ouverts et que nous croyons être accessibles qu'il faut relâcher la pression.

Un exemple en Europe

Philippe MEYLAN et Joëlle OUDARD, Genève

Genève, petite bourgade en périphérie de la Suisse, est une ville qui n'est pas très grande par sa taille, mais un peu plus par ses enjeux au niveau international. Chez nous, la question de l'accessibilité de manière générale est un sujet pratiqué au quotidien dans la gestion du patrimoine immobilier.

A cet effet, un premier crédit a été voté par le Conseil municipal en 2007, d'un montant d'environ 1,2 million d'euros. Le projet concerne 31 lieux d'intervention, en priorité des bâtiments culturels. Nous travaillons en collaboration avec l'association HAU (Handicap, Architecture et Urbanisme).

Une des plus grandes difficultés concerne l'intervention sur les bâtiments historiques. Tels que le grand théâtre, le musée ou la bibliothèque. Notre travail consiste à trouver des solutions, mais parfois, nous n'en trouvons pas ou nous les laissons en *stand-by* et les associations

représentatives des handicapés se trouvent aussi perplexes que nous, dans un certain nombre de cas un peu pointus.

Le projet *Genève accessible* s'insère complètement dans la politique menée par la ville de Genève. *Genève accessible*, c'est avant tout un projet artistique à vocation sociale. L'idée vient d'un artiste Catalan, Anthony Abad, qui a développé une démarche originale dont le but est d'utiliser les nouvelles technologies pour donner un canal d'accessibilité, d'expression à des groupes de population en situation de minorité. Notre deuxième partenaire est l'association Handicap Architecture Urbanisme, séduite à l'idée d'offrir ce canal d'expression original.

Anthony Abad et son informaticien ont créé un logiciel avec un certain nombre de catégories et d'obstacles, en collaboration avec la municipalité. De son côté, l'association Handicap Architecture Urbanisme était chargée de recruter toutes les personnes se déplaçant en fauteuil roulant susceptibles d'être intéressées par ce projet. Il y a eu 15 émetteurs encadrés par deux coordinateurs, eux-mêmes se déplaçant en fauteuil roulant qui encadraient tout ce travail. Le projet s'est clôturé en mai 2008 par une exposition au centre d'Art Contemporain qui avait pour but de montrer à la population le travail des émetteurs. Cette opération a donné lieu à la création de supports visuels, et à l'édition d'une petite brochure conçue par le fonds municipal d'art contemporain. Elle permet de découvrir un certain nombre d'œuvres d'art sur le domaine public. Ce parcours a été conçu également pour des personnes se déplaçant en fauteuil roulant.

Genève accessible, c'est un projet terminé pour la ville de Genève, mais dont nous espérons une suite prise en main par l'association Handicap Architecture Urbanisme. Nous disposons sur le canton de Genève d'un fonds privé, le fonds Hélios, que les commerces peuvent solliciter pour financer en partie des travaux d'accessibilité. La ville de Genève continuera à être active sur ce plan plutôt en tant qu'intermédiaire qu'en tant que chef de projet.

Pistes de réflexion et points de vigilance

Sylvie MATHON, CETE Nord-Picardie

La mise en accessibilité représente un coût financier important pour les collectivités et gestionnaires d'ERP et de logements. Pourtant, elle rapporte également des gains en terme d'image et de cadre de vie, d'attractivité et d'équité sociale. Ces gains ne sont pas aujourd'hui estimés. L'estimation financière risque d'être tronquée : on sait évaluer les dépenses sans estimer les recettes attendues. Cette lacune contribue fortement à freiner la dynamique d'accessibilité. Il manque de méthode pour évaluer les gains apportés par la mise en accessibilité de la ville et de ses différentes composantes (ERP, logements, voirie et transports). Il s'agit d'un sujet de recherche à part entière.

Les collectivités locales ont besoin également de méthode et d'outils pour veiller à la cohérence sur le territoire, des actions menées de manière segmentée et à des moments différents par des acteurs différents. Le risque d'incohérences est important et pourrait être de nature à desservir l'esprit de la loi 2005 s'il n'est pas appréhendé suffisamment tôt. L'échelle de la cohérence semble être celle de l'intercommunalité, le lieu privilégié pourra être la commission d'accessibilité. Il existe enfin en enjeu de déclinaison des projets d'accessibilité dans les documents de planification urbaine, SCOT et PLU.

Enfin, l'accélération des projets met en évidence le besoin de structurer le milieu professionnel de l'accessibilité. Des initiatives montrent la voie : labellisation de projets, élaboration de fiches de cas, etc. mais elles restent ponctuelles. Il existerait un champ pour créer un état de l'art et progressivement, professionnaliser ce domaine en capitalisant et faisant connaître les expérimentations.

Clôture

Christelle BESSON, CNFPT Lyon Rhône-Alpes

La prochaine journée sur les déplacements est d'ores et déjà programmée. Toujours en collaboration CERTU-AITF, elle aura lieu au CNFPT à Lyon le 19 mars 2009 sur la thématique : quels aménagements et quelles solutions de mobilité pour des déplacements durables dans des territoires périurbains et ruraux ?

Bernard FIOLE, CERTU

Puisque nous avons parlé de tous les handicaps, sachez que nous avons fait une journée réseau Ville accessible à tous en 2006 sur ce sujet. Il s'est passé des choses en deux ans, je vous invite à consulter ce que nous avons pu dire. Participaient à cette journée des médecins et plusieurs typologies de population. Les actes émis constituent des pistes de travail pour notre programme Ville accessible à tous, afin d'approfondir ces sujets.

Je remercie tous les intervenants, ceux de ce matin, les organisateurs et partenaires qui ont participé à cette journée. Je suis ravi qu'il y ait autant de monde avec beaucoup de représentants des collectivités locales, ce qui est très important pour le sens de la relation entre l'État et les collectivités locales.